

## Stop aux *fake news* concernant Agirc-Arrco

**Des collègues d'une organisation syndicale catégorielle ont tracté début juillet 2020 que l'assureur AG2R aurait « des sommes "en déshérence" [qui] pourraient le rester des dizaines d'années. Au profit de qui ? ».**

Notons que l'ancien Coordonateur Groupe CFE-CGC Schneider-Electric, Dominique Jacquat siège au Comité d'Approbation des Comptes AG2R retraite !!!

Démagogie, règlement de comptes, omission ou ignorance de la nouvelle équipe syndicale ?

### Un rappel :

AG2R retraite Agirc-Arrco est sans but lucratif, régi par le Code de la Sécurité Sociale. Cet ensemble à gouvernance paritaire par les organisations syndicales patronales et celles des salariés (CGT - CFDT- CFTC - CGC - FO ) est défini dans l'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015.

### Le fonctionnement :

- L'institution collecte les cotisations des entreprises et affecte les droits des salariés selon les données transmises par Schneider Electric au travers de la DSN (Déclaration Sociale Nominative)
- Les retraites complémentaires Agirc-Arrco sont un système par répartition, ce qui signifie que les cotisations servent les pensions en cours. Le papier inquiétant de juillet est consternant, cette désinformation alimente tous ceux qui souhaitent remettre en cause le paritarisme... Pour un traitement direct par l'état ???

### FO fait le point sur la situation des cotisations et droits affectés aux salariés :

En réponse à cette alerte, Alain Billiemaz, administrateur FO AG2R retraite, a sollicité le **Directeur Général retraite AG2R**. Il en ressort :

- Le bilan des droits attribués pour 2018 est de 98 %
- Pour 2019, ils sont en cours de calcul et à ce jour attribués à 88 %
- Les droits déclarés par l'entreprise sont en permanence rapprochés des droits légaux calculés par AG2R, **tous les écarts sont identifiés et traités par itérations entre les deux entités.**

Ce processus pouvant s'étaler sur 2 exercices, il vous est demandé, lors de votre demande de liquidation de retraite, vos récentes feuilles de paies permettant de vérifier la prise en compte de l'ensemble vos droits. Les droits aux salariés ne peuvent donc **jamais rester « en déshérence »**.

1/2

- Coordonnateur syndical Groupe FO : Emmanuel Da-Cruz, 06 30 37 69 36
- Délégué syndical central FO : Lilian Aubé, 06 70 35 53 41
- Administrateur FO AG2R retraite Agirc-Arrco : Alain Billiemaz, 06 89 86 52 41

**Droits 2018 et 2019 restant à affecter :** 4 situations identifiées, traitées ou en cours de remédiation :

- Janvier 2019, 1<sup>er</sup> mois du régime unifié Agirc-Arrco, certains ont constaté que le nombre de points 2019 était inférieur à 2018 car les droits de janvier 2019 ne sont pas encore affectés : en cours
- Changement d'entité juridique Schneider en cours d'année : traités, 2400 opérations
- Congés mobilité dans le cas de cotisations sur un salaire reconstitué : en cours
- Expatriés, déclaration des droits à compléter : en cours

### **Coordination Schneider/AG2R :**

Saluons les services paies de l'entreprise et de gestion AG2R qui par des relations permanentes œuvrent à la correction de l'ensemble des anomalies. De plus, des points de situation sont réalisés par les responsables des deux entités dont le prochain se déroulera en octobre.

### **FO demande à la Direction Schneider :**

- D'informer l'ensemble des salariés du processus à suivre s'ils constatent un écart sur leurs relevés de carrière. En effet nous ne souhaitons pas de **processus clientéliste** au travers d'une organisation syndicale. Chaque salarié, tous les salariés, doivent disposer d'un correspondant de l'entreprise sur le sujet des droits à la retraite.
- De communiquer annuellement les situations identifiées en écart et le délai prévisionnel de remédiation.

### **Faut il vérifier ses droits et son relevé de carrière ?**

Il est conseillé de vérifier régulièrement l'affectation de ses trimestres côté CARSAT et de ses points côté Agirc-Arrco.

La correction d'éventuelles anomalies prendra du temps, c'est pourquoi il est préférable de le faire en cours de carrière. En tout état de cause les éventuelles anomalies seront identifiées lors de votre demande de liquidation et les corrections seront réalisées à ce moment-là.

### **Deux solutions pour accéder à vos relevés :**

Site internet : [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)



Dans les 2 cas vous pouvez accéder avec l'un de vos identifiants Franceconnect (impôts, sécu...)

Ou application : mon compte retraite à télécharger sur Play Store et App store



**FO, pas de démagog, le vrai réseau, la vraie inFO.**

2/2

- Coordonnateur syndical FO Groupe : Emmanuel Da-Cruz, 06 30 37 69 36
- Délégué syndical central FO : Lilian Aubé, 06 70 35 53 41
- Administrateur FO AG2R retraite AGIRC-ARRCO : Alain Billiemaz, 06 89 86 52 41